Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260410-D16_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 03 avril 2026.

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT : Aucun

POUVOIR : Aucun

SECRETAIRE : Nicolas CHAUDET

Conseillers en exercice : 15

D16/2026 : Constitution de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que le Code général des collectivités territoriales prévoit que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée ;

Considérant que, outre le maire, président de droit, cette commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le conseil municipal

Sont candidats au poste de titulaire :

- Corentin BOUGRO
- Mikaël MUROS LE ROUZIC
- BUSSON Gisèle

Sont candidats au poste de suppléant :

- Françoise JOGUET
- Morgane LEMEE
- Pierre-Yves DESCHAMPS

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260410-D16_2026-DE

Résultats de l'élection :
Nombre de votants : 15
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Sont élus titulaires :
- Corentin BOUGRO
- Mikaël MUROS LE ROUZIC
- BUSSON Gisèle

Sont élus suppléants :
- Françoise JOGUET
- Morgane LEMEE
- Pierre-Yves DESCHAMPS

Fait et délibéré à Théhillac, le 8 avril 2026
Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ



Affiché le
Transmis à la Préfecture le :